



Un groupe de travail chargé d'étudier les candidatures aux formations du Cappei s'est réuni le 21 février à l'IA.

Les élu(e)s du SNUipp-Fsu sont largement intervenus et ont suivi de près les travaux en lien avec les doubles fournis par les collègues (3 demandes, dont nous avons copie, ont d'ailleurs été rajoutées au document initial car omises par l'administration).

A noter que le SNUipp-Fsu a été la seule organisation syndicale à intervenir en séance.

Le SNUipp a également demandé à abonder le nombre de départs eu égard aux besoins importants sur le terrain.

13 départs l'an dernier pour 37 candidatures (10 départs Cappei + 3 départs de titulaires d'un Capa sh retenus sur des modules de professionnalisation).

31 candidatures cette année, en diminution donc, et 16 départs à ce jour prévus (dont 3 départs de titulaires d'un Capa sh retenus sur des modules de professionnalisation).

Ce qui, malgré tout, pour le SNUipp reste cependant largement insuffisant eu égard aux nombreux postes vacants sur les différents parcours.

Nous réinterviendrons en Capd pour tenter d'obtenir de nouveaux départs.

Tout cela doit cependant être entérinée lors de la CAPD du 21 mars prochain.

Le SNUipp-Fsu a également demandé qu'un appel ouvert soit prévu concernant les tuteurs qui accompagneront les stagiaires Cappei. Accord de l'IA mais des critères de choix seront définis en amont selon les besoins identifiés.

Le SNUipp-Fsu a également demandé à ce que l'an prochain une journée entière d'information Cappei soit prévue (et non 1/2 journée), comme les textes le prévoit, avec la présence d'enseignants, de formateurs... afin de permettre un meilleur échange d'informations partagées pour les collègues qui postulent. Accord de principe. A suivre l'an prochain...

Le SNUipp-Fsu a porté aussi la demande de mettre en place une formation qualifiante "langue des signes" et braille dans le département l'an prochain. L'IEA Ash a indiqué avoir déjà posé de nombreux jalons et espère pouvoir aboutir à la rentrée prochaine dans le cadre des stages MIN concernant la langue des signes (moins abouti à ce jour concernant le braille). Il faut cependant accord du Rectorat et du MEN. A suivre de près.

Pour rappel:

- pour les collègues retenus en formation Cappei, obligation de participer au mouvement en demandant des postes dans le parcours prévu. Une priorité 13 est prévue dans ce

cadre.

- pour les collègues déjà titulaires d'un Capa sh et retenus dans le cadre d'un module de professionnalisation, pas d'obligation de participer au mouvement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur votre mouvement !

Les départs:

- Ulis fonctions cognitives: 5 départs (plus petit barème = 6 points)
- Ulis troubles spécifiques du langage: 1 départ (barème = 7 points)
- Travailler en Rased - aide à dominante relationnelle: 1 départ (25 points)
- Travailler en Rased - aide à dominante pédagogique : 2 départs (plus petit barème = 28 points)
- Enseigner en Segpa: 3 départs (plus petit barème = 9 points)
- Enseigner en Unité d'enseignement - sourds et malentendants : 1 départ (12 points)
- Enseigner en Unité d'enseignement - troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes
- Exercer comme ERH : 2 départs (plus petit barème = 23 points)

